

# La Place Beauvau veut réformer le CFCM, fragilisé par ses divisions internes

Le ministère de l'intérieur s'est lancé dans un chantier de refonte des statuts du Conseil français du culte musulman, afin de garantir un meilleur pluralisme au sein de cette instance créée en 2003



Le président du CFCM, Mohammed Moussaoui (4<sup>e</sup> en partant de la droite), lors d'un conseil d'administration, le 19 juin 2011. LAHCÈNE ABIB/SIGNATURES

Depuis près de dix ans, les ministres de l'intérieur successifs (Nicolas Sarkozy, Dominique de Villepin, Michèle Alliot-Marie, Brice Hortefeux, Claude Guéant) se sont appliqués à faire naître, puis à faire vivre le Conseil français du culte musulman (CFCM), une instance censée faire émerger et représenter un « islam de France ». La période actuelle ne déroge pas à la règle.

Une fois encore, il semble qu'il faille « sauver le CFCM », englué dans une crise de représentativité inégalée. Lors des dernières élections de juin 2011, l'entente forcée entre les membres fondateurs du conseil, réunis en 2003 par la volonté de M. Sarkozy, a éclaté. L'Union des organisations islamiques de France (UOIF), proche des Frères musulmans, a boycotté le scrutin. Tout comme la Fédération de la Grande Mosquée de Paris de Dalil Boubakeur, proche de l'Algérie – qui a néanmoins conservé un pied dans la structure. Faute de combattants, la mise a été rafiée par le Rassemblement des musulmans de France (RMF), une fédération proche du Maroc.

Six mois plus tard et alors que tout le monde s'accorde à trouver cette situation peu digne d'une représentation démocratique, le ministère de l'intérieur est retourné au charbon. Avec la volonté

d'aboutir avant la présidentielle. La mission de 2012 consiste à accompagner le CFCM dans une réforme de ses statuts et de ses critères de représentation, aujourd'hui uniquement fondés sur la surface des lieux de culte. Des arrangements complexes, faits de « pondération », de « présidence tournante » et de « collégialité » sont en passe d'être conclus pour garantir « un plus grand pluralisme » dans les instances du conseil. « Il s'agit de casser l'hégémonie des Marocains et de faire revenir les Algériens dans le jeu, en redonnant à la Mosquée de Paris la place centrale qu'elle pense être la sienne dans l'islam de France », résume brutalement un bon connaisseur du dossier, dont le ton illustre la lassitude d'un certain nombre d'acteurs face à cet incessant chantier.

L'avenir dira si ce volontarisme convaincra les fidèles musulmans que le CFCM est désormais davantage à leur image. Plusieurs éléments permettent d'en douter : le refus de l'UOIF de réintégrer le processus privera le CFCM d'une partie de son hypothétique légitimité. L'importance accordée aux grandes fédérations, proches des États d'origine (Algérie, Maroc, Turquie) handicape durablement l'émergence des mosquées « indépendantes » et freine l'implication des jeunes pratiquants, globale-

ment moins marqués par les nationalismes. Ces derniers, actifs dans l'affirmation de l'islam de France, commencent à utiliser des canaux qui échappent aux structures officielles. Un des principaux acteurs musulmans de la réforme en cours reconnaît lui-même que « la prépondérance des fédérations liées aux pays d'origine peut être problématique à long terme, vu l'évolution de l'islam en France ».

## L'importance accordée aux grandes fédérations handicape l'émergence des mosquées « indépendantes »

À l'origine, le CFCM devait aussi, selon les souhaits de ses promoteurs, modérer les courants de « l'islam épique » évoqué en 2005 par M. Sarkozy. La demande, le 22 janvier, de Claude Guéant, ministre de l'intérieur, d'expulser vers sa Tunisie natale l'imam Mohammed Hammami, responsable historique du Tabligh, un mouvement conservateur membre fondateur du CFCM accusé de prêches radicaux et antisémites, tendrait à prouver que la « notabilisation » de certains responsables religieux

n'a pas suffi à déradicaliser une partie d'entre eux. Le CFCM nouvelle version, concocté avec l'intérieur, devrait obliger ses membres à s'engager à partager les valeurs républicaines telles que l'égalité hommes-femmes ou la laïcité.

La situation actuelle du CFCM souligne le paradoxe d'un processus qui devait faire de ce conseil l'incarnation de « l'islam de France » en construction depuis les années 1990. Pourtant, malgré ses faiblesses congénitales et son adéquation relative à la réalité socio-religieuse de l'islam de France, le CFCM est désormais inscrit dans le paysage institutionnel aux côtés des représentants des autres cultes, et semble là pour durer. La présence d'aumôniers dans l'armée et les prisons, principal fait d'armes du CFCM, est désormais acquise. La présence de son président, Mohammed Moussaoui mercredi 25 janvier, aux vœux du président de la République aux représentants des cultes, en témoigne aussi.

Comme nous l'indiquait récemment M. Guéant : « Le CFCM a l'immense avantage d'exister. A plusieurs reprises, il a dit ce qu'il fallait dire, marquant sa préoccupation pour la paix civile. » Au détriment peut-être de sa préoccupation pour la gestion du culte, où l'attendaient plutôt les fidèles. ■

STÉPHANIE LE BARS